

## Sites de location mieux cadrés

**Airbnb** ► L'activité des plateformes qui recensent les logements en ligne du type Airbnb sera mieux cadrée dans le canton de Vaud. Le Grand Conseil a accepté hier un projet de loi obligeant les loueurs de s'annoncer aux communes, et que celles-ci en tiennent un registre.

Cette nouvelle réglementation élaborée par le Conseil d'Etat, répondant à deux postulats déposés il y a cinq ans, vise deux objectifs: d'une part, éviter une distorsion de concurrence entre des chambres d'hôtes et l'hôtellerie traditionnelle et, d'autre part, éviter une soustraction des appartements au marché du logement.

En février 2020, Airbnb affichait 4403 locations dans le canton de Vaud. **ATS**

## GROSSESSE

**REMBOURSEMENT ÉLARGI**  
Fausses couches, grossesses non évolutives et grossesses extra-utérines doivent être remboursées par la LAMal. Le Grand Conseil vaudois a accepté hier à l'unanimité que le canton exerce son droit d'initiative cantonale à Berne à ce propos. **ATS**

## VALLORBE

**TIR SUR DES FUYARDS**  
La police vaudoise a dû sortir les grands moyens dimanche à Vallorbe pour arrêter trois individus suspects qui tentaient de s'enfuir. Un gendarme a notamment fait usage de son arme en tirant dans un pneu de la voiture des fuyards. **ATS**

# Durée de détention sous le feu des critiques

**Prison** ► Les députés vaudois demandent la fin des conditions illégales de détention dans les zones carcérales.

Le sujet et les vives critiques qui l'accompagnent ne sont malheureusement pas une nouveauté, mais cette fois une motion est déposée au Grand Conseil. Les députés demandent la fin des conditions illégales en vigueur dans les zones carcérales vaudoises, comme elles existent à l'Hôtel de police de Lausanne et à la Police cantonale à la Blécherette. «Ces lieux de détention sont absolument inadaptés pour des rétentions au-delà de 48 heures», a dénoncé hier le vert Jean-Marc Nicolet, s'exprimant au nom de la Commission

des visiteurs du Grand Conseil (CVGC).

Malgré des améliorations, «la prolongation au-delà du délai légal de 48 heures constitue toujours une violation des droits fondamentaux des détenus». Aujourd'hui, la durée médiane est de dix jours, avec des extrêmes allant jusqu'à 29 jours. Selon le député, il n'est donc pas possible d'attendre l'ouverture, au mieux en 2026, du nouveau pénitencier des Grands-Maraîs à Orbe.

**Ces zones carcérales** sont fustigées depuis une dizaine d'années. En 2014, le Tribunal fédéral a condamné le canton à indemniser des détenus qui ont passé plusieurs jours d'affilée dans des cellules sans fenêtre et éclairées 24 h sur 24. Mon-Repos avait parlé de

«traitement dégradant», plaçant la personne détenue «dans un état de détresse et d'humiliation sensiblement supérieur à ce que requiert la privation de liberté». Une situation qui est toujours actuelle même si de petites améliorations ont été apportées entre-temps, note la présidente de la CVGC, la députée socialiste Anne-Sophie Betschart.

La motion demande en conséquence de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser cette situation et de proposer «toute autre solution de construction provisoire».

**Dans sa réponse**, le Conseil d'Etat rappelle le contexte général de la surpopulation carcérale avec 577 personnes placées en 2012 sous l'autorité de l'Of-

fice d'exécution des peines, contre 939 fin 2020. Pour la détenir avant jugement, cela signifie un taux d'occupation de 150% à la Croisée et de 170% au Bois-Mermet. Dans les zones carcérales, une baisse de 55% a été enregistrée en 2019 par rapport à la moyenne des années précédentes.

La tendance 2021 (janvier-septembre) est en hausse par rapport à 2020, mais reste inférieure de 20% par rapport à la même période de 2019. Quant à la construction de structures temporaires avant 2026, le gouvernement estime que cela est «peu probable, puisqu'il ne suffit pas de poser des modulaires sur une parcelle, mais qu'il faut disposer du personnel formé».

**RAPHAËL BESSON**

Plus de 900 candidat·es se présentent pour les élections législatives vaudoises, le mois prochain

# Majorité de droite remise en question



SILVER KABACALMAN

**Grand Conseil** ► Les élections cantonales approchent à grands pas. Le 20 mars, en plus de choisir le gouvernement, il s'agira aussi d'élire les 150 députés qui siègeront pour cinq ans au Grand Conseil parmi les 962 candidats qui se présentent. La droite y est actuellement dominante et veut renforcer ses rangs. La gauche de son côté veut renverser cette majorité. Un autre scénario est aussi possible: la poussée au centre des Vert'libéraux.

**PLR en perte de vitesse?**  
Parmi toutes les formations politiques, le Parti libéral-radical est celui qui voit le plus de candidats quitter le parlement. Quinze députés sur un total de 49 ne se représentent pas. Plusieurs d'entre eux prennent leur retraite politique.

L'âge moyen des députés PLR est plus avancé qu'ailleurs. Le candidat trentenaire Quentin Racine explique ce phénomène notamment par le faible tournant qu'a connu le parti durant la dernière législature. «Nous sommes aussi le plus grand groupe au Grand Conseil, donc il est logique qu'il y ait davantage d'élus qui ne se représentent pas», affirme-t-il.

Lors des dernières élections fédérales et communales, le PLR était en perte de vitesse. Le risque pour ces élections cantonales est aussi présent, surtout après des mobilisations climatiques et une pandémie pendant laquelle le rôle d'un Etat social fort a été fortement mis en avant. Ces deux points risquent aussi de coûter des voix à l'UDC.

Les ambitions de tous les partis sont les mêmes: gagner le plus de sièges possible. Mais deux formations ont de bonnes



Dans un peu plus d'un mois, la population vaudoise va élire les 150 député·es qui siègeront pour cinq ans au Grand Conseil. KEYSTONE-ARCHIVES

chances d'en grappiller plus que les autres: les Vert'libéraux et les Verts.

Les Vert'libéraux visent six sièges de plus pour en occuper 15 au total. Le parti ne s'allie pas avec les autres listes centristes dans tous les districts. Les Verts quant à eux veulent obtenir 5 à 10 places supplémentaires, en plus des 22 qu'ils occupent actuellement. La poussée de ces deux partis s'est confirmée dans des scrutins récents, notamment dans le canton de Fribourg et en ville de Zurich.

De leur côté, les socialistes espèrent au moins maintenir leurs 35 sièges. Même but pour la gauche radicale (6 sièges), qui est toutefois absente dans des districts comme la Broye ou la vallée de Joux, alors que les

grands partis sont présents partout. A noter toutefois qu'une liste popiste s'affiche à Yverdon, une première depuis longtemps.

## «Le recrutement favorise des gens déjà connus»

Roberto Di Capua

Le potentiel de gains de sièges pour la gauche radicale est plus fort dans l'Ouest lausannois, où le POP est bien ancré, ainsi qu'à Lausanne, où l'alliance POP-Ensemble à Gauche met en avant une liste forte avec des personnes qui sont passées par des élections à l'exécutif comme Franziska Meinherz ou Anaïs Timofte.

Quant au Centre Vaud, l'ex-PDC, la tâche sera ardue. Le parti n'a plus de siège au Grand Conseil depuis le départ d'Axel Marion.

## Féminisation confirmée?

Enfin, notons la présence de listes citoyennes, dont certaines ont un pur produit de la période Covid, comme celle de l'Alliance des Libertés qui fédère des mouvements nés dans la contestation des mesures sanitaires et portés par des figures controversées. «C'est une liste qui se trouve dans plusieurs circonscriptions, ce qui est assez surprenant», relève Roberto Di Capua, politologue à l'Institut d'études politiques de l'Université de Lausanne. Ces élections cantonales seront l'occasion de mesurer leur force électorale.

Les dernières élections fédérales, puis les communales à Lausanne, ont montré un rajeunissement et une féminisation du corps législatif. Observera-t-on cette même tendance en 2022? «Il est fort probable que cela se confirme de nouveau. Il faut toutefois noter une forte disparité de genre entre les listes qui, au total, présentent 39% de femmes contre 61% d'hommes», commente le politologue. Les socialistes et les écologistes présentent plus de femmes que d'hommes. En revanche, la liste PLR est majoritairement masculine.

Les jeunes sont présents dans de nombreux partis. Le PLR compte 12 candidats de moins de 30 ans. Il y en a une vingtaine tant chez les écologistes que les socialistes, dont la

porte-parole des Jeunes socialistes vaudois Soline Caiazza ou encore l'écologiste et conseiller communal lausannois Oleg Gafner.

A Yverdon-les-Bains, on retrouve Lucas Schalbetter chez les populistes. Mais ce sont les Vert'libéraux qui semblent se distinguer avec 24 personnes qui rentrent dans cette catégorie de moins de 30 ans, dont Cloé Pointet, en lice pour l'exécutif. L'UDC, de son côté, porte une liste forte à Lausanne avec deux personnalités. Yohan Ziehli et Patrizia Mori, tous deux récemment élus comme conseillers communaux.

## Activistes au rendez-vous

On remarque aussi la présence de personnalités fortement médiatisées ces derniers temps, comme la porte-parole des restaurateurs durant la pandémie, la socialiste Frédérique Beauvois. Quant au PLR Gilles Meystre, président de GastroVaud, il a choisi de ne pas remplir. Autre figure médiatique: celle de David Gygax chez Décroissance Alternatives, à Vevey. L'élection du syndicaliste du SSP conduirait à un renforcement des voix syndicales.

L'un des avocats des zadistes du Mormont, Gaspard Genton, se présente de son côté chez les socialistes. Tout comme Kelmly Martinez, de la Grève du climat. Ainsi que les militantes écologistes et conseillères communales yverdonnoises Ella Mona Chevalley et Mathilde Marendaz, qui sont passées des Verts à Solidarité&Ecologie.

Enfin, de nombreux élus locaux sont présents sur ces listes. «Cela n'est pas une surprise, les partis vont en général chercher à placer sur leurs listes des personnes élues dans les conseils communaux ou les municipalités car elles sont déjà connues, elles ont une réserve de voix et une expérience électorale. Cela semble se confirmer aussi pour ces élections. Ce n'est pas surprenant, mais cela reproduit un biais de recrutement qui aboutit indirectement à une certaine sélection sociale des candidats», conclut Roberto Di Capua. 1